LE KRACH ROCHETTE

Le Crédit minier déclaré en faillite

Depuis l'arrestation de Rochette, nous avons été sollicités de différents côtés de modifier le titre de cette rubrique.

Il n'y a pas de krach Rochette, nous écrivait-on hier matin encore. Les dépêches lancées par Rochette sont, au contraire, très bonnes et représentent leur ancienne prospérité dès que le financier sera mis en liberté.

Nous savions à quoi nous en tenir sur cette prétendue prospérité.

Les premiers, dans la presse, nous avions annoncé, en effet, que le président du tribunal de commerce de la Seine avait demandé un rapport sur le Crédit minier et que ce rapport était complètement défavorable à cette banque.

Nous avions dit, de plus, que le krach du Crédit minier était dû au fait, accompli, avant avons-nous refusé de publier les chiffres d'un bilan que, très habilement, les amis de M. Rochette faisaient circuler comme émanant du séquestre, M. Graux. Ce prétendu bilan dénotait un supplément d'actif de plus d'un million.

Malheureusement, hier soir, à 7 h. 15, tout est complètement du bluff s'est écroulé.

Le krach qui existait a été officiellement constaté par le tribunal de commerce.

Voici le jugement qu'il a rendu, d'office, conformément à l'article 440 du Code de commerce, après avoir entendu MM. Graux et Vacher, qui lui ont déclaré que le Crédit minier était en état de cessation de paiements :

Le tribunal, après en avoir délibéré, conformément à la loi, d'office, déclare en état de faillite ouverte, la Société anonyme dite « Société générale du Crédit minier et industriel », au capital de 3 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 18, et 20, rue Blanche.

Fixe provisoirement au 20 avril la date de la cessation des paiements.

Nomme M. Lambert, juge-commissaire, et M. Vacher, syndic provisoire.

Ce jugement a été immédiat notifié au juge de paix du IXe arrondissement pour faire apposer les scellés au Crédit minier, s'il le jugait utile.

Le jugement déclaratif de faillite est, en outre, d'exécution urgente. La loi l'a voulu ainsi, afin d'empêcher le failli de faire disparaître l'actif qu'il pouvait encore posséder.

Désormais, les administrateurs et directeurs du Crédit minier sont dessaisis de l'administration de cette Société. C'est le syndic, M. Vacher, qui gérera à leur place.

Le jugement comporte d'autre effets. Il rend exigibles toutes les dettes passives, non échues, et ordonne la suspension des poursuites individuelles que les créanciers auraient pu intenter contre le Crédit minier. Tous les créanciers, sauf les créanciers privilégiés, seront désormais traités de façon identique, c'est-à-dire qu'ils seront payés au marc le franc.

La faillite du Crédit minier, la maison mère des affaires Rochette, d'où sont partites toutes les Sociétés filiales, va, très vraisemblablement, entraîner la débâcle de celles-ci.

La Chambre des mises en accusation

Cette déclaration de faillite, arrivant après le rejet de la demande de mise en liberté provisoire, a porté un coup rude au banquier escroc.

Pour gagner du temps, il a fait opposition devant la Chambre des mises en accusation à l'ordonnance le maintenant en prison. Mais il est fixé sur le sort de cet appel.

ENCORE UN BOUCHER JUIF CONDAMNÉ

Le tribunal correctionnel de Saint-Mihiel a rendu, hier, son jugement dans l'affaire du boucher israélite, le fournisseur militaire qu'il avait continué à juger.

Par défaut, Haïen est condamné à six mois de prison et 500 francs d'amende ; Delettre, deux détenus, ce dont complicité, des condamnés à deux mois de prison et 5 100 francs d'amende, pour fraude sur la qualité et la quantité de la viande livrée depuis moins de trois ans. La faillite civile obtient 500 francs de dommages-intérêts, plus 500 francs, montant de la majoration du prix demandé par le remplaçant de Haïen, du 7 au 30 avril. Delettre et Haïen sont, en outre, condamnés solidairement et conjointement, à payer la plus-value pour l'approvisionnement fraudé à accorder au nouveau fournisseur, du 23 avril au 30 juin.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Saint-Etienne. — Mercredi soir, le cercle catholique du Puy et l'*Action libérale* avaient organisé une conférence publique que présidait M. Victor Constant, conseiller d'arrondissement, assisté de MM. Pellissier, président du cercle, et Autier, conseiller général. M. E. Nompon, député d'Yssingeaux, a fait une conférence sur la liberté de conscience et la loi de séparation.

Des applaudissements à cette réunion.

Ligue des Femmes françaises

Rhône. — Dimanche 26 avril, Mlle d'Hériçault a fait une conférence à Givors. Plus de 300 femmes se pressaient dans la vaste salle de la brasserie Poupon pour entendre exposer le programme de la Ligue, œuvre d'union et d'apostolat, faisant de toutes les femmes une vraie famille et leur apprenant à mieux remplir tous leurs devoirs.

L'auditoire, ému et enthousiasmé, applaudit chaleureusement de si vaillantes et si chrétiennes paroles.

CONTRE LA PORNOGRAPHIE

Le Congrès international projeté par la Société bien connue contre la licence des rues, contre les publications et manifestations obscènes aura lieu les 21 et 22 mai. Prendront la parole, la Fédération des Sociétés françaises contre la pornographie, Londres, à l'hôtel des Sociétés savantes, un grand meeting où seront entendus M. le bâtonnier Barboux, de l'Académie française, qui traitera de la question et examinera les droits de l'art et de ceux de la morale ; M. de Lamarzelle, sénateur, et M. Louis Comte, directeur du *Relèvement social*.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Loiret. — M. Chambon, au nom de la majorité de la Commission d'administration, fait un rapport sur l'attribution des biens de la mense épiscopale.

Il s'agit du petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin, de l'immeuble de la rue d'Illiers, à Orléans, dit « des Minimes », et de l'actif qui restera après la liquidation à vil prix des autres biens de la mense épiscopale, fondations, meubles et valeurs.

M. Darblay, au nom des libéraux du Conseil, déclare qu'ils estiment inutile de indiquer ce qui a été dit à la dernière session, car il est évident que le Conseil n'a pas changé d'avis.

Le rapporteur indique alors que la Commission est d'avis de tout revendiquer au nom du département.

L'immeuble de La Chapelle serait converti en annexe de l'hôpital général ou en asile pour les enfants anormaux.

Aux Minimes, on installerait les Archives.

L'actif disponible de la mense, après liquidation, serait affecté « à des œuvres charitables »... laïques, bien entendu.

Adopté.

Puy-de-Dôme. — Le préfet donne lecture de plusieurs articles de la récente loi sur la dévolution des biens d'église. Puis il ajoute :

« Les seuls biens dont le département peut, en exécution de l'article 1er, n° 3, demander l'attribution concurremment avec la ville, les établissements et services publics, consistent dans les bâtiments, cours et jardins du petit séminaire de Clermont-Ferrand.

« Cet établissement ecclésiastique a laissé un passif qui n'est pas encore entièrement liquidé, mais qu'on peut évaluer au chiffre approximatif de 100 000 francs.

« Il vous appartient, Messieurs, d'examiner si vous devez réclamer pour le département le bénéfice de la disposition légale précitée.

« En ce cas, je vous serai obligé de vouloir bien indiquer l'affectation à donner aux immeubles et prendre l'engagement d'acquitter les dettes de l'ancien petit séminaire.

« Le département peut également, en vertu de l'article 6 ci-dessus transcrit, obtenir la concession gratuite, pour l'installation de ses services publics des immeubles qui appartiennent à l'Etat, tel que le grand séminaire de Montferrand.

« Les biens compris sous l'article 1er, n° 4, sont les biens susceptibles de revenus qui ont appartenu à la mense épiscopale et au grand séminaire et qui comprennent les vastes immeubles des Carmes, des Galoubies et des Roches, diverses maisons sises à Montferrand et à Billom, des vignes et un certain nombre de titres de rente.

« Ces biens seront affectés et le prix de vente sera affecté au paiement des dettes de l'ensemble des établissements ecclésiastiques compris dans le diocèse de Clermont et des frais exposés par le séquestre.

« L'actif restant disponible après liquidation devant être dévolu à des services départementaux de bienfaisance ou d'assistance, il semble nécessaire de rechercher, dès à présent, les services auxquels cet actif pourrait éventuellement être attribué.

» Une Commission de cinq membres a été nommée par le Conseil pour étudier ces questions. »

Haute-Savoie. — Un incident s'est produit au Conseil général à propos de la dévolution des biens ecclésiastiques.

Le rapporteur demandait que les différents bâtiments ayant servi pour le petit séminaire fussent affectés à des écoles et à l'hospice départemental.

Quatre conseillers libéraux déposèrent une protestation contre le principe même de la dévolution des biens ecclésiastiques. Après une intervention de MM. David, député, et Chautemps, sénateur, les conclusions du rapporteur furent adoptées.

Ariège. — Rien d'important à signaler sauf plusieurs incidents personnels entre MM. Delpech et Delcassé d'une part et leurs partisans de l'autre. On se demande, avec plus de curiosité que d'intérêt, lequel des ces deux personnages finira par l'emporter.

Finistère. — Ainsi qu'on le sait, nombre de pêcheurs, d'agriculteurs et leurs familles ont dû, faute d'ouvrage, quitter le Finistère pour se rendre dans le Nord, où du travail leur était assuré dans les mines. Comme ils n'ont pu s'habituer à leur nouveau métier, l'administration s'est vue dans l'obligation de les rapatrier, ce qui a entraîné pour le département une dépense de 5 300 fr. Le Conseil vote ce crédit.

Oise. — Le Conseil général de l'Oise, sur rapport du député Baudon, a décidé d'affecter l'ancien evêché de Beauvais à la création d'un musée départemental, le petit séminaire à l'établissement d'une succursale des hospices, et le séminaire de Noyon à l'installation du collège de garçons. Il a adopté le vœu tendant à attribuer au futur musée le mobilier artistique de l'ancien évêché.

Charente. — Avant de s'ajourner au 12 mai, le Conseil général de la Charente a émis, sur la proposition de M. Georges Gérald, député, un vœu invitant le gouvernement à profiter des manifestations cordiales qui interviennent entre la France et l'Angleterre, notamment à l'occasion du voyage du président de la République à Londres et de la présence officielle de M. le ministre du commerce à l'inauguration de l'Exposition franco-britannique pour préparer et assurer la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays.

Ce vœu a été voté à l'unanimité et le préfet a été invité à le transmettre immédiatement au gouvernement.

Charente-Inférieure. — Le Conseil a émis le vœu que le réseau de l'Etat prenne en considération, pour le chauffage des trains, non pas une date fixe du calendrier, mais l'état de la température.

L'ensemble a demandé un dégrèvement d'impôt proportionné au nombre des enfants.

Corrèze. — Le Conseil a rejeté un vœu demandant que les parlementaires ne puissent plus à l'avenir augmenter leur allocation sans consultation des électeurs par voie de referendum.

Le Conseil a fixé au 21 septembre sa prochaine réunion.

Calvados. — Le Conseil a adopté une motion « approuvant de tout cœur la campagne énergique et courageuse menée par un de ses membres, M. Henry Chéron, contre les fournisseurs malhonnêtes qui ont livré à l'armée des viandes impropres à la consommation et dangereuses pour la santé de nos soldats ; adressant tous ses remerciements et toutes ses félicitations à M. le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre en le priant de persister dans l'œuvre de salubrité nationale qu'il a entreprise et émettant le vœu que le Parlement vote des lois édictant des peines beaucoup plus sévères contre les empoisonneurs de nos soldats. »

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

DANS LES DÉPARTEMENTS

Meuse. — La liste de l'Action libérale populaire pose nettement la question de la R. P. devant les électeurs.

Moselle. — Deux listes sont en présence. La liste radicale socialiste de la municipalité sortante est combattue par une liste indépendante.

Semailles. — La liste progressiste et libérale de M. Fournier-Sarlovèze, maire sortant, sera réélue dimanche à l'unanimité de ses 27 membres.

Vervins. — Il y aura deux listes. Les éléments modérés paraissent vouloir faire bloc avec les radicaux et faire place nette, c'est-à-dire en débarrasser de la municipalité cléricalisée. On commence là-bas à sentir le mal profond fait par le cléricalisme et la nécessité d'un bon nettoyage.

Chateau. — Le parti progressiste, fortement organisé, a déjà publié, jours déjà, publié la liste de ses candidats. Les radicaux hésitent. Ils se rendent compte que la lutte est au-dessus de leurs forces, en dépit des mensonges qu'ils tient depuis quelque temps aux socialistes de là-bas. Mais ceux-ci ne paraissent vouloir en aucune façon servir d'échelon aux radicaux.

Laon. — MM. Gras-Brancourt et Pouillart, unis aux socialistes révolutionnaires, vont tenter contre la municipalité progressiste un nouvel assaut qui aura le résultat des précédents.

Soissons. — Les listes paraissent devoir se multiplier.

Celle de la municipalité actuelle, à la tête de laquelle se trouve M. Devielzenne, est faite.

Les radicaux-socialistes ont toutes les peines du monde à faire la leur : M. Magniaudé, invité à venir donner son appui, se dérobe prudemment.

Les socialistes se compteront sur une liste incomplète.

D'autre part, l'*Echo* annonce qu'une quatrième liste serait formée avec des éléments modérés pris en dehors du parti de la municipalité actuelle et du parti magnaudiste. M. Macherez fils en serait la tête.

Hiert. — L'ancien Conseil était composé de 13 progressistes, 11 radicaux et un catholique. La municipalité était progressiste. Depuis la mort de M. de Lacoste et le départ de certains autres conseillers, la majorité était devenue radicale. Le maire sortant, M. Marot, après un essai de concentration adopté d'abord, repoussé ensuite par les radicaux, a pris le parti de se présenter seul, en dehors de toute liste. Nous avons maintenant en présence : une liste républicaine de gauche, une liste radicale-socialiste et une liste socialiste collectiviste. Il est question d'une quatrième liste, dite de repêchage, pour les radicaux. On espère qu'un des fils de M. de Lacoste voudra bien suivre son exemple et se présenter aussi, seul, en l'absence d'une liste d'opposition.

L'idée de la représentation proportionnelle a été écartée *a priori* par les radicaux, qui se prétendent sûrs du succès. Leur liste, plutôt maigre, comprend, entre autres, deux professeurs du lycée, trois autres fonctionnaires, trois personnages implantés à Hiert depuis quelques mois seulement. Huit des conseillers radicaux sortants ne se représentent pas.

Vannes. — La liste municipale libérale actuelle se représente. Le camp bloqué, qui, depuis six mois, mène une campagne contre la municipalité, doit à la dernière opposer des candidats; cette liste est patronnée par M. Martine ; celui-ci s'est présenté *aux-corps* les devant les électeurs et subi à chaque fois un échec. La lutte sera chaude, mais donnera la victoire aux candidats libéraux encore une fois.

Orléans. — Extrait de la circulaire du Comité républicain libéral :

Un mouvement d'opinion se dessine, chaque jour, plus fort en faveur de la représentation proportionnelle.

En attendant que nos législateurs consentent à voter cette réforme, condition de beaucoup d'autres réformes, des essais de représentation proportionnelle vont être tentés dans un grand nombre de villes pour le scrutin du 3 mai prochain.

Le Comité républicain libéral se place résolument sur ce terrain dans la mesure que comporteront les circonstances à Orléans.

Il présente donc à vos suffrages une liste incomplète composée, *en premier lieu*, des conseillers sortants libéraux qui sont restés, jusqu'au bout de leur mandat, fidèles à leurs principes ; — *en second lieu*, de plusieurs noms nouveaux, destinés à remplacer les membres de la majorité libérale qui sont décédés, qui ne se représentent plus ou qui ont émis des votes contraires à nos principes.

Si le Comité R. L. vous présente une liste incomplète, c'est qu'il ne prétend pas revendiquer pour les libéraux les 36 sièges du Conseil municipal, mais qu'il laisse aux autres partis la désignation de leurs candidats.

Nos principes, Messieurs les électeurs, vous les connaissez, ce sont les suivants :

Défense de toutes les libertés, y compris, bien entendu, la liberté de conscience et la liberté religieuse, d'où découlent la liberté du culte et la liberté de l'enseignement.

Amour profond et pratique de la patrie : de la petite comme de la grande, d'Orléans comme de la France.

Recherche des améliorations par la conciliation et non par la guerre sociale, et, au point de vue municipal, gestion des finances avec la plus stricte économie.

Montpellier. — Les socialistes avaient proposé que chaque fraction du bloc présentât la liste pour le premier tour et, que, pour le second, on appliquât la R. P. Le parti radical-socialiste (groupe Lafferre), et le groupe des républicains socialistes avaient proposé d'abord l'union au premier tour, puis le prorata pour le second. Le groupe de l'action radicale socialiste (Vernière), constatant les mauvais résultats donnés par le prorata, il y a quatre ans, préféra la multiplicité des listes au premier tour, et l'application de la discipline majoritaire au second.

Dans ces conditions, trois listes blocardes sont en présence : la liste unifiée, la liste sociale socialiste et républicaine socialiste, la liste de l'action radicale socialiste qui comprendra aussi des républicains de gauche non membres du groupe.

Enfin, les républicains progressistes et libéraux disposent une liste dont les chances de succès sont très grandes.

Lodève. — Quatre listes seront en présence au premier tour : la liste du maire sortant, M. Basly, une liste libérale, une troisième liste ayant à sa tête quelques dissidents du Conseil actuel, et enfin, une quatrième sur la qualification de laquelle on n'est pas bien fixé.

A l'heure actuelle, une seule liste, celle de M. Basly, député, est connue. Elle prend l'étiquette « républicaine socialiste ».

Arras. — Le Conseil municipal doit avoir 27 membres. Il y a quatre ans, le suffrage universel répartit les sièges comme suit : républicains, 19 ; libéraux, 8.

Deux listes seront encore en présence aux élections du 3 mai.

La liste républicaine qui comporte des républicains modérés, des radicaux et des radicaux socialistes, et la liste libérale.

Dans la liste républicaine, figurent 12 conseillers républicains sortants.

Dans la liste libérale, six conseillers sortants.

Aix-en-Provence. — La liste du maire sortant progressiste, M. Joseph Cabassol, sera certainement réélue. Les électeurs lui savent gré d'avoir fait une administration « tolérante et sage, économe et désintéressée ». Voilà un éloge que méritent bien peu de municipalités, soit radicales, soit socialistes.

Rennes. — Sont en présence deux listes : la liste républicaine, progressiste et libérale (du maire Pinault, sénateur), et la liste d'entente des Comités républicains. Cette dernière fait profession d'anticléricalisme, sans s'approprier, en aucune façon, le programme radical.

Angers. — La réélection de la liste progressiste de M. Joyau, maire, et ancien député, est assurée, en dépit des efforts des radicaux.

Belfort. — Le maire sortant radical, M. Schneider, député, se représente avec ses collègues. Une liste lui est opposée.

Gisors. — Les élections de 1904 avaient vu à Gisors la déroute complète des amis de M. Barthou.

La liste progressiste avait été élue tout entière.

C'est cette même liste qui, le 3 mai, se présente de nouveau aux suffrages des électeurs.

Après avoir, à grand'peine, réussi à mettre debout leur liste, les blocards font tout pour arriver de nouveau à la direction des affaires.

Leur principale recommandation, la seule même qu'ils invoquent auprès des électeurs, c'est qu'ils sont les amis et les satellites de M. Barthou, qu'ainsi ils sont bien placés pour rendre des services.

Mais on prévoit que les amis de M. Barthou vont être de nouveau battus et que la mairie restera aux libéraux.

Milhau. — Les radicaux au pouvoir n'ont pas encore publié leur liste. Ce n'est pas que les candidats manquent ! Il y en a de trop. De même pour les socialistes qui voudraient arriver à la mairie.

Quant aux libéraux, leurs candidats sont déjà sur l'affiche, et leur proclamation roule exclusivement sur la gestion financière — déplorable — des radicaux.

A noter que ces mêmes radicaux ont rejeté, sans examen, la proposition de R. P. qui leur était faite par les socialistes et les libéraux.

Foix. — La liste radicale ayant à sa tête M. Reynald, maire sortant, et pour patron M. Delcassé, est combattue par une liste radicale-socialiste appuyée fortement par le sénateur Delpech et le préfet de l'Ariège.

Epernay. — La municipalité libérale sortante sera réélue. Voici un extrait de sa profession de foi :

« Tous ensemble — anciens et nouveaux candidats — nous nous déclarons sincèrement et loyalement attachés au gouvernement de la République, mais nous voulons surtout une République libérale et largement ouverte à tous, pour l'opérer, sous la bienfaisante égide, l'union féconde de tous les citoyens de toutes classes et de toutes conditions.

» Nous voulons, dans l'ordre social, des réformes sagement pratiques et progressives, à l'encontre de toutes autres promesses beaucoup plus alléchantes assurément, mais fallacieuses et irréalisables :

» Nous désirons des lois mûrement étudiées, pour assurer dans l'avenir :

» Aux travailleurs, le repos dont ils ont besoin, sans toutefois nuire à leurs intérêts, ni au commerce et à l'industrie ;

» Aux vieillards, l'assistance et une retraite calculées sur des bases sérieuses qui en permettent une facile et prompte application ;

» A tous les citoyens, enfin, la liberté absolue de conscience et d'opinion, le respect de la propriété et l'égalité des droits. »

Bar-le-Duc. — On sait que le boucher juif F. Salmon Cain, qui fut condamné mardi, par défaut à Bar-le-Duc, pour fourniture de viandes avariées au 94e, à un an de prison, 1 000 francs d'amende et 5 000 francs de dommages-intérêts, est en fuite.

Cet empoisonneur du 94e soldats a invité le président bloccard du Conseil général du Nord ; il a sans doute mis la frontière entre lui et les gendarmes. Fait intéressant à noter : Salmon Cain devait être candidat du « bloc » aux élections municipales de Bar-le-Duc.

Douarnenez. — Deux listes se trouvent en présence :

Une liste radicale, comprenant le maire actuel, certains conseillers et des éléments nouveaux, et une liste libérale, ayant à sa tête M. Delécluse, ancien maire de Douarnenez.

Lorient. — La lutte est très chaude.

Dans chaque quartier, il y a quatre listes en présence : la liste du M. Nail, maire sortant ; celle de M. Le Frapper, premier adjoint sortant, liste radicale-socialiste ; celle de M. Sevène, conseiller sortant, représentant le parti républicain libéral, et enfin la liste socialiste, ayant à sa tête le citoyen Bacé.

Nice. — Pour la première fois, à Nice, aucune liste de candidats aux élections municipales n'est encore connue aujourd'hui.

Béziers. — Rejet de la proposition de fusion de la liste de R. P., qui comprend 9 progressistes, 4 libéraux et 4 socialistes :

« Nous proposons à vos suffrages une liste de représentation proportionnelle.

» Nous le faisons dans une pensée de justice électorale et dans un but d'apaisement des luttes qui divisent les partis et les personnes.

» Il n'a pas dépendu de nous que l'essai tenté aujourd'hui ne le soit avec une rigueur mathématique ; le refus du parti radical d'y prendre part nous a contraints à adopter une répartition conventionnelle sans doute, mais qui tout électeur de bonne foi reconnaîtra aussi voisine que possible de la réalité.

» Cette liste, qui comprend les représentants de quatre partis, et qui réserve une place importante aux radicaux, devient ainsi la liste de tous, et n'appartient ni à un homme ni à un parti.

» Chaque fraction de l'opinion conserve intactes, sans compromissions, ses propres conceptions politiques et économiques, tout en cherchant dans le domaine des intérêts municipaux un terrain d'entente qu'il est d'ailleurs facile de trouver. »

Les mesures de police pour le Premier Mai

M. Lépine a réuni, hier, tous les hauts fonctionnaires de son administration pour examiner les dernières mesures à prendre en vue des incidents qui pourraient se produire au cours de la journée de vendredi.

Les mesures adoptées sont les mêmes que celles prises les années précédentes.

Paris a été divisé en 60 secteurs dont chacun sera commandé par un officier de paix ou un commissaire de police ayant à sa disposition de fortes escouades d'agents de brigades de réserve.

Chaque commandant de secteur aura les pouvoirs les plus étendus et réglera le détail de son service comme il l'entendra.

En cas de désordres, il pourra faire appel au commandant du secteur voisin.

Des agents cyclistes sillonneront Paris et fourniront les éléments de rapports qui seront adressés très fréquemment au préfet de police.

La répression des troubles, s'il s'en produit, sera effectuée avec rapidité et énergie.

LE PREMIER MAI EN PROVINCE

Saint-Etienne. — L'administration de la Bourse du travail a fait placarder une affiche invitant les travailleurs à chômer le 1er mai et à assister à une conférence qui sera faite le matin par un orateur de la Confédération générale du travail.

Aucune manifestation n'est organisée par la Bourse du travail.

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le 1er mai.

Le Syndicat des mineurs de Saint-Etienne, les mineurs de Villars, les chauffeurs et les mécaniciens des mines, l'Union des employés de commerce des deux sexes, les ouvriers en métaux et les ouvriers rubanniers ont décidé le chômage le jour du 1er mai.

Les directeurs des mines et des grandes usines métallurgiques ont résolu de faire continuer à travailler comme de coutume, mais une grande manufacture d'armes privée sera fermée.

Les teinturiers, les verriers et les ouvriers en bicyclettes chômeront.

Toulon. — Les Syndicats ouvriers ont lancé hier soir plusieurs manifestes engageant tous les travailleurs à chômer le 1er mai.

Le Syndicat des travailleurs du port a lancé également un appel convient tous les ouvriers à un grand meeting au cours duquel il sera interdit de parler politique.

Le maire a pris hier soir un arrêté annonçant que les bureaux de tous les services municipaux seront fermés le 1er mai.

Cherbourg. — La journée de demain semble devoir être calme.

Le programme comporte un cortège de chômeurs, un meeting à la Bourse du travail, une retraite aux flambeaux, un punch, un concert et une conférence.

La garnison est consignée.

LES MÉDECINS DE SAINT-ÉTIENNE

ET LE REPOS DU DIMANCHE

Le Syndicat des médecins de l'arrondissement de Saint-Etienne a informé le public que, comme tous les travailleurs, les médecins ayant droit au repos du dimanche, sauf un cas urgent, maladie ou blessure, leur crée le devoir social et humanitaire d'interrompre ce repos légitime ; en conséquence, les visites du dimanche à des visites d'urgence, le Syndicat a décidé qu'à partir du 1er mai 1906 le prix de toute visite réclamée où nécessitée le dimanche sera le double de celui d'une visite ordinaire.

Un nouveau guet-apens en Mauritanie

Il y a exactement un mois, nous annoncions qu'un de nos détachements parti du poste d'Akjoucht, avait été attaqué. Le capitaine Repoux fut tué, le lieutenant Schmitt blessé. Notre correspondant de Dagana nous signale aujourd'hui un autre incident de même nature, et qui semble plus grave :

« Dagana, 17 avril. — Une troupe de 30 fusils, composée de : 1 adjudant européen, 1 adjudant indigène, 8 sergents européens et de 20 tirailleurs sénégalais, en rentrant d'Akjoucht à Nouakchott, quand elle fut assaillie à proximité de Nouakchott. L'adjudant européen seul n'est échappé. Tous les autres ont été massacrés ; les fusils sont tombés aux mains des Maures, ainsi que tout le convoi et une somme de 7 000 francs. Les sergents européens s'appelaient Arno et Jouallet. »

Dans une autre lettre, notre correspondant écrit que le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement en Mauritanie, est parti pour Akjoucht, avec les méharistes de Brakna, dès que la mort du capitaine Repoux fut connue.

D'autre part, la tribu des Ouled-ben-Daïman, campée entre Boutilimit et Souet-el-Ma, jusqu'ici très soumise, s'agite. Une grande partie de la djmaa propose de se tourner contre les Français. Le chef de cette tribu guerrière, Cheikh Ould Ibrahim Saloum, nous est dévoué ; mais, à la suite du récent massacre des Trarzas d'Ould Sidi à Akjoucht et aux environs, il est à craindre que les dissidents ne l'emportent. Ils auraient projeté de tuer le cheikh Mohamed Salmane, des Ouled-Deïman, tribu maraboutique très dévouée à la cause française.

(*Temps.*).

ÉCHOS RELIGIEUX

Troisième centenaire du miracle de Faverney

Rappelons que la date du Congrès national eucharistique, qui se tiendra à Faverney du 20 au 24 mai, est proche. Voici un certain nombre de renseignements propres à intéresser nos lecteurs :

Une réduction de 50 % est accordée sur les réseaux de l'Est, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de P.-L.-M. sur présentation des pièces d'identité qui seront délivrées par le secrétariat.

Le Comité a pris soin d'arrêter, tant à Faverney que dans les communes environnantes, des logements convenables, aux prix ordinaires avec moyens de transport à prix réduits, pour *tous* les congressistes *qui qu'ils soit le nombre*. Un certain nombre de chambres gratuites ont été mises à la disposition du Comité. Elles seront attribuées de préférence, jusqu'au 10 mai, à MM. les ecclésiastiques.

L'horaire a été fixé de façon à permettre aux congressistes d'arriver dès environ à Faverney au moins pour les séances d'études du matin, et de ne le quitter qu'après la grande cérémonie du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le chanoine Mourot, secrétaire général du Congrès, à Faverney (Haute-Saône).

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIA, JOSEPH

(*Ind. de 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.*)

M. Jules François, père de M. le curé de Mérignas (Jura). — M. Hyppolyte Bonnard père à Sainte-Pazanne, 78 ans. — La comtesse Bernard des Ulmes, née Geneviève de Marchovelette, 87 ans, à Moulins (Allier). — Mme Pitre Champenoit à Nantes. — M. Etienne Arras, 87 ans, pensionnaire de l'Hôtel des Invalides, beau-père de M. Ferriot, employé de la Bonne Presse. — Mme de la Mesnizière, née Doynel de la Hausserie, à 51 ans, au Mans. — M. Cyprien Gaymard, 76 ans, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

INFORMATIONS DU SOIR

Le président du Conseil a eu, ce matin, avec les affaires marocaines, une conférence avec M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, le général Picquart, ministre de la Guerre, et le général Leyntey.

Une dernière entrevue aura lieu samedi matin.

L'ENTREVUE DE VENISE

Venise, 30 avril. — M. Giolitti et M. de Bülow se sont entretenus au cours de leur entrevue d'hier, des questions qui intéressent les deux nations. Leur entretien a permis de constater leur accord parfait sur toutes les questions.

M. Giolitti est reparti ce matin pour Rome.

Le paquebot *Medjerda* est arrivé d'Oran à Collioures, ramenant le cercueil du cavalier Tetreault, originaire d'Aissais (Deux-Sèvres), mort au Maroc.

Les honneurs funèbres ont été rendus.

LE KRACH ROCHETTE

La matinée du Crédit minier

Le Crédit minier, déclaré hier soir en faillite, par jugement du tribunal de commerce, n'a pas ouvert ses portes ce matin.

Un certain nombre d'actionnaires qui, peut-être, s'étaient repris à espérer sur la foi des bilans triomphalement publiés ces jours derniers, sont accourus ce matin, dès qu'ils ont connu la décision du tribunal de commerce. Mais ils se sont heurtés aux grilles et n'ont eu d'autre ressource que de répandre en récriminations contre Rochette et ses collaborateurs. Ce matin, la rue Blanche, devant l'immeuble du Crédit minier, avait à peu près repris l'aspect qu'elle présentait au lendemain de l'arrestation de Rochette.

Comme le rassemblement grossissait, un employé est venu parmi les groupes, expliquer qu'il s'agissait d'un véritable « coup de Jarnac », tout à fait imprévu et auquel on allait parer sans délai.

Mais ces paroles de réconfort semblaient accueillies avec un certain scepticisme.

PALAIS DE JUSTICE

LE CRÉDIT MINIER EN APPEL

Le Crédit minier vient d'interjeter appel du jugement le déclarant en faillite. En même temps, les administrateurs de cette Société ont adressé une requête à M. le premier président de la Cour d'appel, à l'effet de faire juger rapidement s'il y avait lieu de confirmer, ou de rapporter le jugement déclaratif de faillite.

Quand l'affaire viendra devant la Cour, Me Maurice Bernard demandera à intervenir au nom de Rochette, Me Mitevand au nom d'un groupe d'actionnaires, Me Poincaré au nom de la Banque franco-espagnole.

M. Quentin, le coulissier qui escomptait le papier de Rochette, demandera également à prendre part aux débats.

ASSASSINAT DU MAIRE DE FORT-DE-FRANCE

Le sénateur de la Martinique, M. Knight, a reçu de Fort-de-France le télégramme suivant :

« Siger, maire de Fort-de-France, assassiné hôtel de ville par bande conduite par Labat, premier adjoint. D'autres victimes.

» HUBERT,

» conseiller municipal. »

NAUFRAGE DU NAVIRE-ECOLE JAPONAIS

(*Suite*)

On craint qu'il n'y ait de nombreuses victimes, parmi lesquelles se trouverait le capitaine du *Matsu-Shima*.

Le *Matsu-Shima* qui a un effectif de trois cents élèves officiers, n'en avait à bord que cinquante-huit, dont les fils du maréchal Oyama et du baron Chinda, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

On craint que ces deux jeunes gens ne soient au nombre des victimes.

Les croiseurs *Hashidate* et *Itsu-Shima* ont sauvé 141 hommes de l'équipage.

FEUILLETON DU 1er MAI 1906 — 21 —

TERRE FERTILE

Il aimait, et cette qu'il aimait était digne de l'être ; cela lui suffisait. Après quoi, que lui importait qu'elle eût un nom roturier ou que son père tînt sa fortune d'un petit marchand de clous ! Ses ancêtres maternels n'avaient-ils pas fait la leur dans la vente des bestiaux, et savait-il au juste de quels services rendus au pays ou au prince étaient dûs les titres qu'il avait hérités ? Lui-même était un travailleur, artisan de ce qu'il avait arraché à la stérilité, fils de cette terre qu'il avait remuée, fécondée, et d'où jaillissaient maintenant les fruits de son labeur, sur laquelle des centaines d'hommes, ses frères, vivaient, certains du lendemain, assurés désormais que l'effort de leurs bras ne resterait plus inutile et que, dans le sillon de leurs charrues, mûriraient au soleil les épis d'or du blé de Vigné.

Il l'aimait cette terre, il les aimait ces hommes, et dans cette fleur charmante, plus près que lui de ce sol d'où était sortie sa souche primitive et vers lequel il revenait, par une impulsion atavique, c'était tout cela qu'il aimait... avec sa grâce simple, la souplesse de son corps, l'idéale carnation de son visage, la bonté de son âme, et cet amour des humbles qui venait, par le simple échange de leurs aspirations, de lier leurs cœurs à jamais.

Car elle l'aimait, il n'en doutait plus, après avoir vu l'expression de ses yeux et deviné l'émotion de sa voix, après surtout qu'il l'avait surprise penchée sur la route pour mieux le suivre et que leurs regards, animés du même désir, s'étaient soudainement rencontrés.

Depuis, il n'avait pu la revoir, ou s'il l'avait revue, c'était de loin, au cours des promenades fréquentes qu'il dirigeait maintenant presque journellement vers le *Rocher*. Il la saluait alors, et elle-même, tantôt du haut de sa fenêtre, tantôt à travers la grille du parc où de la voiture qui l'emportait, elle l'inclinait légèrement ou entrouvrait gracieusement vers lui son ombrelle dans un geste affectueux.

Ces indices ne le trompaient pas et il s'en tenait à ces vagues manifestations de leur amour, depuis surtout que Madeleine lui avait appris par quelle figueur le père de Berthe avait soustrait la jeune fille au cercle intime que fréquentait Mlle de Vigné. Il n'avait pas d'abord compris ce subit ostracisme de Martoret et il avait fallu que Loriot lui en expliquât les motifs pour qu'il accepta une décision qui lui enlevait désormais toute occasion, en se rapprochant du maire de Marcy, de se rapprocher de sa fille.

Il se réjouissait cependant que ces motifs ne fussent basés que sur d'illusoires rivalités politiques qui se dissiperaient avec le temps, et que personne, croyait-il, pas plus au Rocher qu'au château de Vigné, n'avait vu — parce le tendre mystère de leurs entrevues.

XII

Pigaud n'était pas seulement pharmacien, président de Comité, agent électoral, et fabricant de grèves ; à toutes ces fonctions, il ajoutait celle de correspondant-rédacteur de l'*Emancipation*, petit journal de polémique du chef-lieu, qu'il alimentait hebdomadairement de ses articles au picrate.

Ses sujets de développement n'étaient pas neufs, et quand, ce qui arrivait fréquemment, l'arrondissement ne lui fournissait pas matière à une polémique de personnes, il se contentait d'accommoder à son goût les compositions dogmatiques de quelques grands leaders de la presse parisienne. C'était du mauvais réchauffé, et le démarquage qu'il opérait était si maladroit qu'il paraissait aussi difficile à l'auteur de s'y reconnaître qu'à Pigaud lui-même d'y retrouver la trace de sa collaboration de seconde main.

Où il prenait sa revanche, c'est lorsque des faits locaux lui permettaient de se laisser aller à son inspiration personnelle. Tel avait été le cas pour la grève de Marcy qu'il avait signalée à son journal avec des titres à sensation et un luxe de détails à faire croire au chef-lieu que le mouvement gréviste allait s'étendre à tout le canton et peut-être même devenir le point de départ d'une grève générale.

Bien entendu, de Vigné et Loriot n'y étaient pas ménagés ; on y montrait la rapacité du premier à l'égard de ses ouvriers, la dureté du second vis-à-vis des malheureux qui l'obligeait à travailler sous un soleil de feu, les so